



#### ANR, INVESTISSEMENTS D'AVENIR

## Appel à projets Cultiver et Protéger Autrement

Premier pays producteur de produits agricoles en Europe, la France souhaite renforcer les moyens investis dans la recherche afin de réduire significativement l'usage des pesticides et leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine.

Mis en ligne le 31 juillet 2019

Appel à projets clos le 04 décembre 2019

### Objectif

- > Financer des projets de recherche collaborative ambitieux et de longue durée (jusqu'à 6 ans), qui doivent permettre l'émergence, à l'horizon 2030-2040, d'une agriculture sans pesticides.

### Budget

- > 30 M€

### 2 volets

#### Projets intégratifs de grande ampleur

- > Regroupant de larges consortiums,
- > Visant un objectif global de conception de nouveaux systèmes de production,
- > Thématiques attendues :
  - Etude des interactions plante/plante et microorganismes/plante au sein de couverts végétaux complexes,
  - Sélection de nouvelles variétés résistantes,
  - Méthodes de biocontrôle et leur mise en œuvre effective et durable,
  - Identification des leviers socioéconomiques du changement.
- > Aide financière maximale de 3 M€,
- > Durée maximale du projet : 6 ans.

#### Renforcer les dispositifs d'épidémiosurveillance

- > En les orientant vers la prophylaxie et en les rénovant grâce aux nouvelles technologies de l'information,
- > Prendre en compte, en temps réel, l'état épidémiologique des cultures,
- > Prévoir les trajectoires d'évolution du risque,
- > Permettre un meilleur échange de l'information entre acteurs.

- > Aide financière maximale de 1,5 M€,
- > Durée maximale du projet : 5 ans.

## Modalités de participation

Déposer sur le site dédié [avant le 4 décembre 2019 à 11 H 00](#), le dossier de soumission complet comprenant :

- > [Le document scientifique du projet](#) au format PDF non protégé, **rédigé en anglais**, comprenant une description du projet envisagé, avec [en annexe](#) la liste des publications scientifiques des 3 dernières années des chercheurs/équipes proposant le projet,
- > Le document administratif et financier, qui comprend la description administrative et budgétaire du projet,
- > [Les lettres d'engagement](#) signées par les partenaires et scannées, **qui peuvent être déposées jusqu'au 18 décembre 2019 à 11 H 00**.



L'établissement coordinateur doit être un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

**LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**  
MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

@ CONTACTS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DGE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENTREPRISES

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

cget  
Commissariat général à l'égalité territoriale